



CORRIDA DE St MEMMIE

20 octobre 2024

Règlement

Course à pied, sur route, chronométrée avec classement

Art 1- Organisation et partenariat

La Corrida de St MEMMIE est organisée par SOLIDARITE – ENFANTS du VIETNAM, association à but non lucratif, ci après désignée comme « l'organisateur », dont l'objet est de promouvoir la solidarité envers les enfants déshérités du Vietnam (N° W511001524)

Un partenariat a été mis en place avec :

- le COCAA (Club Olympique Champagne Argonne Athlétisme) pour les inscriptions et le chronométrage des épreuves
- la Ville de Saint MEMMIE pour l'accueil et la logistique des épreuves
- le Conseil Général de la Marne, les écoles de St MEMMIE et les collèges de la ville de CHALONS en CHAMPAGNE

Art 2- L'épreuve

L'épreuve aura lieu le dimanche 20 octobre 2024 sur la commune de St Memmie.

Cette manifestation propose 3 courses :

- Départ à 10h : course de 8.8 km, personnes nées en 2008 et avant pour les licencié(e)s et les non licencié(e)s, **sur présentation du PPS (parcours de prévention santé) en cours de validité disponible sur le site de la FFA.**

- Départ à 11h15 : 3 km pour les adolescents de 12 à 15 (Minimes et Benjamins), ouvert aux licenciés et non licenciés

- Départ à 11h45 : 1 km pour les 7 à 11 ans (Eveils et Poussins)

Départs et arrivées devant la Mairie de St Memmie, avenue Le Corbusier

Art 3 – Inscription

En raison du parcours les courses ne seront pas ouverte aux handisports

Le droit d'engagement est fixé à 10€ pour la course de 8,8 km, 3 € pour les 3 km.

Les inscriptions se feront en ligne , sur le site du COCAA : www.cocaathle.com ; elles seront closes le samedi 19 octobre à 20H.

Les inscriptions seront possibles le jour de la course, avec un supplément de 3 € par inscription, et seront closes ½ heure avant le départ de la course.

Le dossier d'inscription se compose :

- du bulletin d'inscription
- de la photocopie de la licence FFA en cours de validité au jour de la course, ou du PPS.
- du règlement par virement pour les inscriptions en ligne, ou bien par chèque ou espèces le jour de la course.
- Aucune inscription ne sera prise par téléphone

La liste des engagés, présente sur le site du COCAA vaut confirmation d'inscription.

Tout dossier incomplet sera rejeté, et les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

Les dossiers réceptionnés après la clôture des inscriptions ne seront pas renvoyés et les chèques seront détruits ; les virements ne seront pas renvoyés et resteront acquis à l'organisateur.

Toute inscription est ferme et définitive, et ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sous quelque motif que ce soit.

Tout engagement est personnel.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 4- Dossards

Les dossards seront remis le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité.

Pensez à apporter vos épingles !!!

Art 5 - Assurances

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de AXA (contrat N° 10272341904)

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance attachée à leur licence ; **il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer à titre personnel.**

Art 6 - Annulation

En cas d'annulation de la course, pour cas de force majeure, et/ou un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué, et aucune indemnité ne sera versée.

Art 7 - Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation le jour de la manifestation, sur lesquelles ils pourraient apparaître, et ce pour une durée de 5 ans.

Art 8 – Accompagnement

Tout accompagnateur est strictement interdit pendant la course.

Art 9 – Récompenses : PRESENCE OBLIGATOIRE

Récompenses non cumulables

Grille des prix :

- Remise de médailles aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes et aux premier(es) de chaque catégorie.
- Il sera effectué

Art 10 – tirage au sort a l'issue de protocole des récompenses**Art 11 – Conditions générales**

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisateur en cas de chute, d'accident matériel ou corporel.

La participation à l'événement entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Nous vous souhaitons une bonne course !